

contact

février 2021 Bulletin Communal
de la Ville de Fontaine-l'Évêque



Fontaine-l'Évêque
Forchies-la-Marche
Leernes

www.fontaine-leveque.be



contact
février 2021

Chers concitoyens,

L'année 2020 est maintenant derrière nous et ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Avant de pouvoir définitivement tomber le masque, il me faut souligner et encourager la poursuite des élans de solidarité qui ont émergé de cette crise, sur le plan local, dans notre région et sur l'ensemble du territoire.

Le personnel soignant a fait un travail formidable, parfois au détriment de leur propre santé. Les membres du personnel communal ont par ailleurs continué à assurer leurs missions pendant la crise. Qu'ils en soient ici remerciés.

De cette épreuve, nous retiendrons ce grand élan d'humanité. Nous sommes maintenant fins prêts à accueillir des jours meilleurs, notamment grâce à la campagne de vaccination.

Cette nouvelle année amorce l'espoir d'un ciel plus dégagé. Une éclaircie qui ne sera pas tout de suite visible car il nous faudra encore s'armer de patience avant de retrouver les rendez-vous chers à notre cœur et à notre folklore. En novembre dernier, nous avons réuni les responsables des différents comités folkloriques et des comités des fêtes. En concertation avec ceux-ci et avec beaucoup de regret, nous avons malheureusement dû prendre la décision d'annuler les Carnivals de Forchies-la-Marche et de Fontaine-l'Évêque pour l'année 2021. L'édition 2022 n'en sera que meilleure, une fois cette pandémie derrière nous.

2021 sera, je l'espère de tout cœur, l'année de la délivrance et de la relance que nous attendons tous, à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Soyez assurés que nous nous efforcerons de poser nos décisions dans l'intérêt de la collectivité afin que chacun puisse se relever.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2021!

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Gianni GALLUZZO,
Bourgmestre

édito

PAGE 3

AVIS À LA POPULATION

PAGES 4-5

COVID-19 : NEWS

PAGE 6

ENVIRONNEMENT

PAGE 7

TRAVAUX & CADRE DE VIE

PAGE 8

PRÉVENTION

PAGE 9

MOBILITÉ

PAGE 10

INFORMATIQUE

PAGE 11

CULTURE

PAGE 12

INSERTION – EMPLOI – CITOYENNETÉ

PAGE 13

PATRIMOINE

PAGES 14-15

ASSOCIATIF

PAGE 16

CITOYEN À L'HONNEUR

PAGE 17

COMMERCES / FINANCES

PAGES 18-19

FINANCES

COVID-19

Rappel des Gestes Barrières

Afin de maintenir une baisse des contaminations, il est primordial de continuer à respecter les gestes barrières suivants:



Le port du masque est recommandé.
Il est obligatoire le jour du marché
ainsi que dans les bâtiments communaux.



Maintenir la distanciation sociale
(1m50)



Se saluer sans se serrer la
main et sans s'embrasser



Se laver/désinfecter
régulièrement les mains



Tousser et/ou éternuer
dans son coude

Vous êtes malade?
Restez chez vous!



Une communication du Collège communal
Ville de Fontaine-L'Évêque





Vous avez reçu et payé une facture... Quelques semaines plus tard, vous recevez pourtant une lettre de rappel... Vous êtes sans doute victime d'une facture falsifiée. L'Inspection économique constate une recrudescence des signalements concernant les fraudes à la facture et souhaite dès lors mettre en garde les consommateurs et les entreprises.

La fraude à la facturation est une forme de fraude dans laquelle des escrocs interceptent une facture papier ou électronique et en modifient le numéro de compte. En payant cette facture falsifiée, le destinataire paie en fait les arnaqueurs. La fraude à la facture touche tous les secteurs.

Comment les escrocs procèdent-ils ?

Les factures peuvent être interceptées par exemple par un vol dans votre propre boîte aux lettres ou dans un service de courrier.

La facture originale est numérisée et les données du fournisseur sont adaptées à l'aide d'un logiciel spécifique. Dans d'autres cas, les escrocs rajoutent une lettre indiquant que le numéro de compte a été modifié ou collent une étiquette sur l'enveloppe ou sur la facture avec la mention « Attention, changement de numéro de compte ». Ils envoient ensuite la facture ainsi modifiée à la victime.

En outre, il est de plus en plus question de factures électroniques falsifiées. Un hacker s'introduit par exemple dans le système informatique d'un fournisseur et modifie le numéro de compte dans les e-mails de facturation. Il peut aussi y installer un virus

qui lui permet d'adapter à distance les numéros de compte dans le système ou dans les e-mails.

Vous avez payé une facture falsifiée ?

- ▶ Contactez d'abord le fournisseur. Peut-être a-t-il envoyé tout simplement un avertissement ou un rappel par erreur.
- ▶ Si cela n'est pas le cas, contactez immédiatement les banques concernées (votre banque et celle où vous avez viré l'argent) pour leur signaler la fraude. Votre banque demandera à la banque du numéro de compte des escrocs de rembourser le montant en question. Cette banque essaiera aussi de bloquer le virement ou le compte sera bloqué de manière à ce que les escrocs ne puissent plus y retirer d'argent.
- ▶ Mentionnez-la sur pointdecontact.belgique.be (option « factures falsifiées »). A la fin de la procédure, vous recevrez des conseils et des informations sur les étapes à entreprendre et les personnes pouvant vous aider.
- ▶ Vous êtes victime de hacking ? Signalez-le également à votre police locale.

PERMANENCE PENSIONS

En raison de la crise sanitaire, l'inspecteur des pensions, Monsieur Naviaux, est joignable par téléphone au 071/20.15.61.

Une permanence du service économique est assurée durant cette période les lundi et mercredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 au 071/54.81.69 ou par mail: economique@villedefontaine.be.

COVID-19

Vous ressentez de l'**INQUIÉTUDE**, du **STRESS**, de la **TRISTESSE**, de la **COLÈRE** ou du **DÉSARROI** ?
C'est naturel !

QUELQUES CONSEILS POUR FAIRE FACE À CETTE SITUATION

PARLEZ-EN autour de vous



Partagez ce que vous ressentez avec vos proches.

PRENEZ SOIN DE VOUS



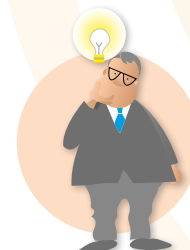
La plupart des ressources dont vous avez besoin sont en vous.

Maintenez UN MODE DE VIE SAIN



Ne canalisez pas vos émotions en consommant de l'alcool, du tabac ou d'autres substances psychoactives.

Servez-vous de votre EXPIÉRIENCE PASSÉE



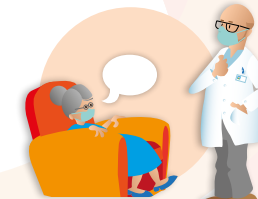
Pensez aux techniques que vous avez déjà appliquées pour gérer des moments difficiles et qui pourraient vous servir aujourd'hui.

INFORMEZ-VOUS avec modération



Restez informé(e) via www.info-coronavirus.be ou www.who.int/fr (OMS). Évitez toutefois de rester connecté(e) à l'info en continu.

PARLEZ-EN à un professionnel



Si vous vous sentez dépassé(e) et que votre malaise persiste, contactez un professionnel de la santé.

EN SAVOIR PLUS ? www.trouverdusoutien.be



Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments communaux.

Prise de rendez-vous téléphonique obligatoire

RAPPEL DES NUMEROS DE TELEPHONE:

Général (château) : 071/54.81.30.

Travaux: 071/54.81.31

Population : 071/54.81.65

Permis de conduire: 071/54.81.39

Passeports : 071/54.81.66

Extraits de casier judiciaire: 071/54.81.66

Service des étrangers : 071/54.81.67

État civil : 071/54.98.54



-- 1,5m --

Respecter la distanciation sociale d'1m50

Se désinfecter les mains avec le gel mis à disposition



Pour éviter un déplacement inutile:

Nous vous rappelons qu'il est possible d'imprimer des documents officiels via l'application « Mon dossier » : <https://tinyurl.com/vckdccc>

Vous êtes également invités à déposer vos documents dans nos boîtes aux lettres.



S.W.D.E.: UNE AIDE DE 40 €

Depuis avril dernier, le Gouvernement wallon octroie une aide de 40 € sur la facture d'eau des clients en difficulté financière en raison de la crise Covid-19. Pour en bénéficier, il suffit de compléter un formulaire en ligne. Toutes les demandes introduites du 22 avril au 30 novembre 2020 seront prises en considération. Vu le risque de chômage temporaire lié au rebond de l'épidémie, une nouvelle intervention de 40 € par ménage pourra être demandée jusqu'au 31 mai 2021 par les personnes en chômage temporaire durant cette période. Les personnes qui ont déjà bénéficié de cette aide pourront à nouveau la redemander pour autant qu'elles remplissent les conditions. Infos: www.swde.be



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE LE JOUR DU MARCHÉ ET SUR LE SITE DE L'ABBAYE D'AULNE

Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les + de 12 ans :

- Le mercredi, dans le Centre-Ville de Fontaine-l'Évêque : à savoir la rue Louis Delattre, Place Frère Orban, rue des Culots, rue Général de Gaulle, rue Parée, rue B. Fauconnier, Place de la Wallonie, rue du Marché, rue de l'Hospiteau, rue de Haussy, enceinte du terrain de football, Drève du Château Bivort, Place du Préau et Grand-Rue.
- Tous les jours, sur le site de l'abbaye d'Aulne.

Le masque est aussi obligatoire pour la clientèle des lieux clos et couverts accessibles au public à ces endroits.



LE CPAS À VOTRE ÉCOUTE

Le C.P.A.S. doit faire face à une multitude de demandes. Dans le but de rediriger au mieux ces demandes, certaines nouvelles lignes ont été ouvertes et dédiées à des services spécifiques : **071/54.98.10** et **071/54.88.15** pour toutes les demandes urgentes de secours.

En plus des 2 numéros déjà communiqués pour les demandes urgentes de secours, le C.P.A.S. a mis à disposition de la population fontainoise 3 autres numéros (spécialement dédiés):

071/54.98.13 - Pour toutes les demandes concernant les courses des bénéficiaires du service d'aide aux familles et le service buanderie. Ce numéro est accessible du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

071/54.98.22 - Pour toute demande de repas livrés à domicile. Ce numéro est accessible du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

071/54.88.14 - Pour toutes les demandes concernant le taxi/courses (accessible aux personnes de plus de 60 ans isolées et/ou en état de besoin qui ne sont pas encore bénéficiaires du service d'aide aux familles). Ce numéro est accessible du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12 h.



La société
wallonne
des eaux



PLAN DE RELANCE

SUITE À LA CRISE SANITAIRE

**500.000 € DÉBLOQUÉS
DÈS DÉBUT 2021
POUR LA REPRISE À
FONTAINE-L'ÉVÊQUE !**

Plusieurs mesures ont été approuvées au budget et d'autres sont en préparation, pour un total de 500.000 €.

Afin d'aider notre tissu économique, culturel et associatif local à passer le cap de cette période de crise, et de permettre une dynamique de relance dans notre entité dès 2021, nous avons décidé, en collaboration avec le Collège communal :

- ☑ **HORECA : Annulation de la taxe sur les débits de boissons en 2021 !** (tout comme en 2020).
- ☑ **MARAÎCHERS : Exonération du droit de place** pour toute l'année 2021 et ce, dans le cadre de la relance de l'activité dans notre centre-ville.
- ☑ **EMPLOI ET ADMINISTRATION :**
 - **Engagement temporaire** (CDD) de 4,5 ETP (ouvriers) en vue d'un soutien aux équipes communales et de la promotion de l'emploi.
 - **Dépenses de fonctionnement** liées au Covid (gel, masques, matériel pour le bien-être au travail de nos agents communaux).
- ☑ **CITOYENS : Subside aux ménages** pour la **réfection** des trottoirs (25 € m² avec un de maximum 450 €).
- ☑ **CITOYENS, COMMERCE, ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES :**
Nous optons pour un « **CHÈQUE CITOYEN** », allant de minimum 15 € par ménage à maximum 40€ par ménage, et qui pourra servir à la Culture, aux Sports et à la Jeunesse (clubs sportifs, mouvements de jeunesse...). Il pourra aussi être utilisé dans les commerces locaux (y compris Horeca, coiffeurs, esthétique,...).

D'autres mesures sont en réflexion au niveau du **Collège** pour le **soutien au tissu associatif et économique local** (exonération de taxes touchant les commerces) cette année.

FOCUS SUR LE « CHÈQUE CITOYEN »



L'idée est de soutenir nos commerces et nos associations en redonnant du sens à notre consommation : je consomme local, solidaire et en circuits courts - Je suis Consom'acteur !

LE CHÈQUE CITOYEN EN PRATIQUE

L'intervention progressive dépend de la **composition de famille**. Le montant de ces chèques variera donc selon la taille du ménage :

- Isolé : 15,00 €,
- couples : 25,00 €,
- ménages 1 enfant : 30,00 €,
- ménages 2 enfants : 35,00 €,
- ménages 3 enfants et + : 40,00 €.

Soit un effort de la commune de 212.000 euros rien que pour cette mesure.

Les services organiseront l'adhésion de toutes les parties au système, en concertation avec l'associatif et l'association des commerçants. Un prestataire externe sera chargé du système QR code, de l'impression et de la distribution de ceux-ci auprès des ménages de Fontaine, Forchies-la-Marche et Leernes.

Pour ce faire, le commerçant ou l'association s'engage à respecter une charte reprenant l'ensemble des modalités et conditions du projet et aura accès à une plateforme sur simple possession d'un smartphone, d'une tablette ou d'un PC.

Les chèques « citoyen » seront valables plusieurs mois et pourront être dépensés dans les commerces affiliés au système ou les associations culturelles, sportives, voir folkloriques associées.



YES WE PLANT

La journée de l'arbre prévue le samedi 28 novembre 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, le collège communal a décidé de revaloriser le budget de cette journée afin de planter des sujets dans le parc Roi Baudouin.

Six sujets ont été plantés dans le parc afin de parer de leurs feuillages d'exception vos promenades :

- Nyssa Sylvatica (Tupélo)
- Liquidambar Styraciflua (le Copalme d'Amérique ou Liquidambar)

- Magnolia x Soulangiana (Magnolia de Soulange)
- Ginkgo Biloba
- Cercis Siliquastrum (Arbre de Judée)
- Tilia Cordata (Tilleul à petites feuilles)

Cette action symbolique, en compensation des arbres abattus en raison de leur état sanitaire, s'inscrit dans le cadre de la campagne « Yes We Plant » du S.P.W.



ENVIRONNEMENT



La Ville de Fontaine-l'Évêque dit

STOP AUX INCIVILITES

Comme les autres villes et communes, Fontaine-l'Évêque subit les incivilités de certains qui, indifférents à la qualité de notre environnement, déposent leurs déchets n'importe où : en bordure de la voie publique, dans des endroits « isolés », dans des sacs non conformes, etc.

Un bref passage sur les réseaux sociaux conforte l'opinion des citoyens qui se demandent ce que fait la ville pour résoudre ce problème.

La solution est complexe car elle passe à la fois par **l'information, la prévention et la répression**.

Sachez toutefois que la ville ne reste pas inactive. Il existe une redevance facturée aux auteurs de dépôts clandestins.

Un règlement redevance adopté par le Conseil communal, en séance du 24 octobre 2019, prévoit que les auteurs sont redevables d'un montant de 110 € pour un dépôt inférieur à 1M³ (donc même une simple cannette !), 330 € pour un dépôt entre 1 et 3M³ et 550 € par M³ au-delà de 3M³. Peut-être pensez-vous que c'est un coup dans l'eau ? Que nenni !

Voici une liste non exhaustive (anonymisée bien entendu) des incivilités facturées depuis fin 2019 :

Croisement de la rue de Forchies et de la rue de la Station: 2750 €
 Rue Charbonnière: 2200 €
 Parking métro Leernes: 2000 €
 Zoning du Pétria: 330 €
 Rue de la Sarthe à Fontaine: 330 €
 Rue Long des Bois à Leernes: 330 €
 Rue Blanche Maison à Fontaine: 330 €
 Rue de Charleroi en face du n°540: 330 €
 Chemin entre Roton et Blanche Maison: 330 €
 Rue des Alliés à Leernes: 330 €
 Grand Rue: 330 €
 Parking rue de l'Hospitau: 330 €
 + Nombreuses redevances de 110 €, etc.

Ces montants sont des facturations du ramassage par les ouvriers communaux.

Parallèlement, un PV est dressé par l'agent constatateur et envoyé à l'agent sanctionnateur ; la procédure pénale suivra donc le cas échéant.

Que se passe-t-il si l'auteur ne paie pas ? Un rappel est envoyé et la facture est majorée de 10 euros. S'il n'y a toujours pas de régularisation du paiement, une mise en demeure est envoyée et le dossier est transmis ensuite chez un huissier qui procédera au recouvrement.

La facture risque alors d'être beaucoup plus salée !

Sachez aussi que la ville a prévu, dans son budget 2021, un montant de 80.000 euros pour l'installation de 2 types de caméras. D'une part des caméras haute définition pour la surveillance urbaine, d'autre part, des caméras mobiles visant la lutte contre les dépôts sauvages.

Comme dit l'adage: "Un homme prévenu en vaut deux" !





Vous constatez un luminaire défectueux et souhaitez le signaler ? Contactez ORES au **078/78.78.00** ou signalez-le sur le site **www.ores.be**

Exemple

1 Relevez le n° sur le luminaire

2 Allez sur le site **www.ores.be**

3 Cliquez sur "Pannes et interruptions" puis "Panne d'éclairage public"

4 Je signale une panne

5 Remplir les champs et envoyer



DÉRATISATION

Une **campagne de dératisation** de la commune de FONTAINE-L'ÉVÊQUE sera entreprise du **jeudi 15/04/2021 au mercredi 21/04/2021 inclus**.

ANTICIMEX effectuera le traitement

- de tous les biens communaux
- des bâtiments privés (uniquement sur demande – à l'exclusion des entreprises en général)

Pour toute réservation, s'adresser au secrétariat du service des travaux au n° 071/54.81.70 ou 071/54.98.59

URBANISME

Vous avez un projet d'extension de votre habitation ? Vous souhaitez creuser une piscine ou encore aménager un car port ? Notre service Urbanisme se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Afin de vous aider dans les différentes démarches, le Département Travaux et Cadre de vie a mis au point un formulaire qu'il vous invitera à compléter. Parfois, un petit coup de fil permet d'éviter des désagréments dans le futur !

Des exonérations sont permises par le Code, sous certaines conditions.

Infos : 071/54.81.31
urbanisme@villefontaine.be





GAZ HILARANT, PAS SI AMUSANT QUE CELA !

Sur notre entité, des petites cartouches métalliques sont trouvées régulièrement sur les parkings, trottoirs et versages sauvages. Nous sommes ici confrontés à un problème de santé publique et environnementale. Raison pour laquelle, parents, tuteurs, responsables légaux, nous tenons à vous informer au mieux des risques et dangers encourus par les consommateurs.

C'est quoi, le gaz hilarant ?

Usage premier : C'est un gaz utilisé en cuisine dans les siphons à chantilly, à l'hôpital comme anesthésiant, dans des aérosols d'air sec ou des bonbonnes pour l'industrie.

Usage détourné : Des ballons de gaz hilarant circulent de plus en plus. Légal en Belgique et en vente libre, ce gaz – le **protoxyde d'azote** – est utilisé la plupart du temps à des fins euphorisantes et récréatives. Il peut néanmoins générer des **troubles graves de la santé**.

Il est souvent transféré dans des ballons de baudruche afin d'être aspiré par la bouche. L'effet recherché : une euphorie comparable à l'ivresse, des rires incontrôlables, des distorsions visuelles et auditives, des modifications de la voix...

Comment le reconnaître ?

La photo 1 vous montre clairement les capsules de gaz, la photo 2 vous présente un dispositif permettant le perçage de capsules et le transfert du gaz dans des ballons. Si un de vos proches est en possession de ce dispositif, il est peut-être en danger.

Quels risques pour la santé ?

Le protoxyde d'azote peut entraîner des effets indésirables, qui disparaissent généralement 15 minutes après l'arrêt de l'inhalation mais qui peuvent persister quelques heures, voire quelques jours, en fonction de la dose consommée :

Nausées et vomissements ; Maux de tête ; Crampes abdominales ; Diarrhées ; Somnolence et légère baisse de la vigilance dans les 30 minutes qui suivent la prise ; Vertiges ; Acouphènes (perceptions de bourdonnements en l'absence de bruit extérieur). **À forte dose, sa consommation peut aussi entraîner :** Confusion, désorientation ; Difficultés à parler et à coordonner ses mouvements ; Faiblesse musculaire ; Ralentissement ou des irrégularités du rythme cardiaque. **Chaque prise entraîne des risques, quelle que soit la fréquence de l'usage :** Le gaz libéré est extrêmement froid. L'inhalation directement à la cartouche expose à de graves risques de gelures du nez, des lèvres et des cordes vocales.

Manque d'oxygène
pouvant entraîner la mort

Les cartouches sont très concentrées en protoxyde d'azote, et des inhalations répétées peuvent conduire à la mort par asphyxie.

Risque de perte de connaissance

Les pertes de connaissance peuvent par exemple entraîner une chute grave, avec risque de fracture(s), de traumatismes...

Perte des réflexes de la toux et de la déglutition

Ce risque est potentiellement mortel s'il y a « fausse route » des vomissements vers les poumons, surtout en cas de perte de connaissance.

L'usage régulier entraîne... Des pertes de mémoire ; Des troubles de l'érection ; Des troubles de l'humeur de type paranoïaque ; Des hallucinations visuelles ; Des troubles du rythme cardiaque ; Une baisse de la tension artérielle.

Ces troubles sont réversibles à l'arrêt de la consommation.

L'usage chronique à fortes doses entraîne une carence en vitamine B12 qui peut provoquer des affections de la moelle épinière à l'origine de troubles neurologiques : Fourmillements ou engourdissements des doigts et des orteils ; Difficulté à marcher due à une faiblesse des jambes et des troubles de l'équilibre ; Sensations de décharges électriques dans la nuque. **La carence en vitamine B12 peut également provoquer une anémie** qui se manifeste par... Une fatigue chronique, une perte de force, une faiblesse immunitaire.

Ces troubles peuvent apparaître tardivement (après plusieurs mois d'utilisation). Ils sont généralement réversibles à l'arrêt de la consommation en suivant un traitement à base de vitamine B12.

La Ville a pris un arrêté interdisant la consommation et la vente de capsules de protoxyde d'azote ainsi que la vente des crackers de poche dans tous les magasins situés sur le territoire de la commune de Fontaine-l'Évêque.



Le surdosage se manifeste par...

Des troubles moteurs ; Des altérations de la perception ; Et plus rarement des convulsions. **Il peut être la cause d'une détresse respiratoire pouvant entraîner la mort.**

La dépendance

Le potentiel addictif du protoxyde d'azote reste discuté, mais chez certains usagers, le faible coût du produit et la disparition rapide des effets recherchés peuvent les inciter à renouveler fréquemment les prises et conduire à une consommation excessive. À l'arrêt de la consommation, les usagers réguliers peuvent ressentir de l'anxiété, de l'agitation, des douleurs abdominales et des tremblements.

Urgence : Si l'une des personnes rencontre l'un des symptômes décrits ci-dessus, appelez immédiatement les secours.

Environnement : Il est entendu qu'une personne abandonnant ce type de déchets (ou tout autre) sur la voie publique fera l'objet d'un procès-verbal menant à une amende administrative ou à des mesures de réparation.

AGENCE MOBILITÉ CHARLEROI MÉTROPOLE

Un nouveau service de Mobilité sur l'entité

Le Conseil Communal de la Ville de Fontaine-l'Évêque, en sa séance du 22 octobre 2020, a décidé d'adhérer sur proposition de l'Échevine Christine Bruyère à la convention MOBILESEM (AGENCE MOBILITE CHARLEROI METROPOLE) afin d'offrir un service supplémentaire aux citoyens.

Ce projet permettra différentes offres de déplacement en étant complémentaire aux transports publics ou encore à l'apparition du RAVeL dont la naissance est prévue pour 2022 pour une distance de 4 km sur l'ancienne ligne 112-252 reliant Goutroux à Courcelles.

La mobilité sera donc un enjeu de taille pour les prochaines années à Fontaine-l'Évêque, garantissant notamment une place de choix pour le vélo mais pas uniquement. C'est pourquoi nous adhérons à cette centrale de mobilité qui s'inscrit dans une volonté de prendre en considération les différentes problématiques liées à la mobilité sur notre entité en proposant des alternatives.

Un montant de 13.461,75€ (ajusté suivant le nombre d'habitants) est inscrit sur le budget 2021.



Les citoyens dans le besoin seront tout d'abord amenés à disposer d'un accès à la ligne **0800 / 15 230**

Les conseillères de l'Agence Mobilité Charleroi Métropole connaissent tous les opérateurs de transport de chaque commune de l'Entre-Sambre-Et-Meuse et trouvent la solution de déplacement qui convient à chaque situation.

Que ce soit pour un **transport privé** ou **médical**, le demandeur a la certitude de bénéficier d'un service de qualité.

L'Agence Mobilité Charleroi Métropole couvre les communes de Beaumont, Chimay, Couvin, Doische, Florennes, Froidchappelle, Gerpennes, Philippeville, Momignies, Viroinval et Walcourt.

Fontaine-l'Évêque s'inscrit dans le développement des services «0800» sur l'arrondissement de Charleroi.

Le but est de permettre aux personnes isolées, jeunes ou âgées de rejoindre les lignes de transport en commun et de se déplacer «normalement» afin de conserver une qualité de vie.

L'AGENCE MOBILITÉ CHARLEROI MÉTROPOLE c'est aussi :

- Un service d'information sur les lignes TEC/SNCB et leurs horaires;
- Un service d'information sur les transports locaux, services mobilité et les taxis sociaux de la commune;
- Si aucun opérateur local n'est disponible aux dates et heures souhaitées, un service de réservation de transport auprès des chauffeurs volontaires qui peuvent vous apporter l'aide indispensable dans vos trajets;
- Un service de réservation de course auprès des sociétés de taxis en dernier recours.

Pour satisfaire votre demande : Contactez le 0800 / 15 230 au moins 48h à l'avance; Préparez votre numéro de registre national ou votre carte de membre de l'Agence Mobilité Charleroi Métropole;

Énoncez clairement votre nom, votre adresse, la date de votre déplacement, l'adresse exacte du lieu où vous devez vous rendre, l'heure pour laquelle vous devez être là-bas, le nombre et le nom des personnes qui vous accompagnent.

DES CHAUFFEURS RECHERCHÉS

Vous voulez rendre service ?

Vous êtes libre un jour ou plus par semaine ?

Vous possédez une voiture correctement assurée, un mail et/ou un GSM ?

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de chauffeurs volontaires. Contactez les conseillères au 0800 / 15 230 pour toutes informations supplémentaires ou pour fixer le rendez-vous pour votre inscription.





FONTAINE-L'ÉVÊQUE 3.0

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
AU SERVICE DE SES CITOYENS

La Ville de Fontaine-l'Évêque, de sa propre initiative et au départ de ses fonds propres, a clairement marqué son intention de rapprocher le citoyen de son administration par le biais de la transformation numérique dès 2018.

En avril 2019, après avoir initié une première candidature un an plus tôt, la Ville signait un « grant agreement » avec l'Europe dans le cadre de l'appel à projets WiFi4EU. Sensible à la fracture numérique, la Ville de Fontaine-l'Évêque allait ainsi permettre à tout citoyen de se connecter gratuitement au départ de plusieurs antennes de ses bâtiments publics.

Sous l'impulsion de l'échevine de l'informatisation communale Barbara Osselaer, de nombreuses démarches budgétisées ont permis à la ville de se doter d'outils technologiques et ainsi de pouvoir faire face à la crise sanitaire que nous traversons en continuant à assurer ses missions de service public. Citons notamment l'achat de licences Office 365 qui permettent aujourd'hui au personnel communal de télétravailler dans des conditions optimales, l'achat de scanners pour les archives communales, la possibilité d'obtenir des documents payants en ligne via le e-guichet, etc.

Le 22 octobre dernier, un choix important a dû être posé afin de garantir la tenue d'une séance du Conseil communal avec la publicité légale. Pour des raisons liées à la crise sanitaire, la séance ne pouvait avoir lieu physiquement au Château Bivort. C'est ainsi que, pour la première fois, l'ensemble des conseillers communaux s'est réuni par vidéoconférence, sur base de leur adresse électronique fournie par l'administration et que le débat a été retransmis en direct depuis nos canaux de communication. Cette avancée technologique majeure aurait été impossible il y a un an. Aujourd'hui, la Ville de Fontaine-l'Évêque est fière de cette belle avancée du projet Fontaine-l'Évêque 3.0 dont il ne reste que 3 sous-projets en cours : la téléphonie numérique, l'unification de tous les bâtiments de l'administration sur un seul réseau, la numérisation des archives.

WiFi4EU, C'EST QUOI ?

La Ville de Fontaine-l'Évêque a remporté un coupon/subside de 15.000 euros des fonds européens dans le cadre de WiFi4EU. L'initiative WiFi4EU vise à offrir un accès internet de qualité aux habitants et aux visiteurs partout dans l'Union Européenne, grâce à des points d'accès Wi-Fi gratuits dans des lieux publics.

À Fontaine-l'Évêque et dans l'entité, 15 antennes dans 14 bâtiments sont aujourd'hui opérationnelles. Ces licences d'utilisation des antennes sont assurées pour une durée de 5 ans (au lieu des 3 ans demandés par l'Europe). Grâce à ce programme européen, les citoyens peuvent aujourd'hui se connecter gratuitement au départ de chacune de ces antennes.

E-GUICHET ET CARTES D'IDENTITÉ
BIOMÉTRIQUES

Aujourd'hui, le citoyen a la possibilité de commander en ligne les documents payants au départ du site internet de la ville sous l'onglet « e-guichet ». Ces documents ont la même valeur officielle que ceux délivrés aux guichets du Département citoyeneté. Tous les documents peuvent être demandés en ligne. Certains comme le certificat de vie et l'extrait de casier judiciaire Modèle 2 peuvent être commandés en ligne mais sont à récupérer au guichet.

La **carte d'identité biométrique** est disponible au Département citoyeneté. L'objectif principal de l'intégration des empreintes est de lutter contre la fraude. Ces empreintes figureront uniquement sur la carte de leur titulaire, ce qui permettra aux services compétents de les comparer en temps réel afin de vérifier l'identité d'un citoyen. Le remplacement de la carte actuelle par une carte biométrique se fera à la date de péremption.

LA VILLE DE FONTAINE-L'ÉVÊQUE
MET À VOTRE DISPOSITION UN WIFI GRATUIT
DANS CES BÂTIMENTS:

Administration communale (Château Bivort), Département Citoyenneté, C.P.A.S., Service Travaux et Cadre de vie,

Bibliothèque de Fontaine-l'Évêque, Bibliothèque de Leernes, Point 9,

Ecole Léo Collard, Ecole La Pierre aux Fontaines - Académie de musique, Ecole André Bienfait, Ecole des Trieux, Ecole des Trois Bonniers, Ecole Raymond Carpin,

MJ Case Départ et Centre Culturel



Cofinancé par
l'Union européenne



CENTRE
CULTUREL
DE FONTAINE

Quelle année particulière que cette année 2020 ! En mars, le coronavirus fait une apparition tonitruante dans nos existences. Et nous voilà confinés, nos vies mises entre parenthèses, nos habitudes bouleversées. Pour la première fois, nous devons appréhender le monde depuis notre canapé, mettre de la distance entre nous et annuler ou reporter toutes nos pratiques dites culturelles. Ciao sorties théâtre, cinéma, musées, expositions ou concerts. Quel déchirement de nous priver de tous ces dispensables indispensables.

Le Centre culturel de Fontaine-l'Évêque, comme tous ses concitoyens, a bien évidemment suivi le mouvement et a suspendu son offre publique. Toutefois, au CCF, suspension ne veut pas dire inactivité. En coulisses, les choses ont continué de bouger, d'évoluer, de changer.

Tout d'abord, notre animateur Adrien Laduron nous a quittés pour un poste de directeur au Centre Culturel de la Haute-Sambre (Thuin, Lobbes, Merbes-le-Château). Merci à lui pour tout le travail accompli au fil des années. Nous lui souhaitons une belle route remplie de nouveaux défis. Ce dernier est remplacé par une Fontainoise : Emmanuelle Caron. Elle a rejoint l'équipe du Centre le 1^{er} janvier 2021. Nous savons qu'elle apportera un vent nouveau dans nos activités et pour notre ASBL. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Ensuite, le Centre culturel a pris ses nouveaux quartiers ! En effet, nous nous sommes installés au Point 9. Dans ce nouvel endroit à la rue Louis Delattre destiné aux associations, nous pouvons mainte-



nant vous accueillir en nos bureaux et dans les différentes salles afin de vous faire vivre au mieux la culture à Fontaine-l'Évêque.

Enfin, autre changement : le conseil d'administration ! Monsieur Christian Daubie a quitté la présidence de ce dernier. Le Centre le remercie d'avoir fait vivre la culture dans notre Ville pendant toutes ces années. Et c'est avec joie et appréhension que je prends sa suite. Pour cette tâche, j'ai l'immense chance d'être bien entourée par les autres membres du Conseil d'administration.

Tous ces remaniements nous amènent à voir l'avenir sous les meilleurs auspices pour la culture dans notre Ville.

Cette culture qui nous caractérise, comme le dit l'UNESCO, d'après nos traits spirituels, matériels, intellectuels et affectifs. Cette culture qui nous soude, qui nous lie. Cette culture qui, actuellement, nous manque tant.

Cette culture qui, aujourd'hui plus que jamais, nous demande force et ingéniosité pour la pérenniser.

N'hésitez pas à visiter notre site internet : <http://www.ccfontaine.be> et à liker notre page Facebook Centre Culturel de Fontaine-l'Évêque pour être tenu informé de notre programmation.

Nous aimerions établir un recensement des artistes fontainois... Si vous en êtes un, contactez-nous en nous envoyant un mail à l'adresse suivante centre.culturel@villedefontaine.be

Lorraine DEMOULIN

Présidente du Centre culturel de Fontaine

VISITEZ
NOTRE GRAINOTHÈQUE

Rappel

Tous les derniers mercredis du mois, de 9h à 12h30, venez déposer et/ou choisir des semences pour votre jardin ou votre balcon à la Bibliothèque communale « La Halle aux livres ». Vous bénéficierez des conseils d'un jardinier passionné, le tout gratuitement.

Prise de rendez-vous au 071/52.31.93.

Adresse :

Place de Wallonie, 15
6140 Fontaine-l'Évêque

Les activités organisées dans ce cadre le seront dans la mesure des possibilités/selon la situation sanitaire. Nous vous invitons à rester attentifs à la page Facebook de la bibliothèque.

QU'EST-CE QU'UNE GRAINOTHÈQUE ?

C'est un «outil qui permet l'échange continu de semences hors du système marchand. Un outil de partage qui permet de développer le jardinage et les liens sociaux, mais aussi de préserver la biodiversité et la souveraineté alimentaire».

Dans notre bibliothèque, ce sera donc, dans la pratique, un espace documenté (bordé d'ouvrages à emprunter sur le sujet) et animé par des citoyens passionnés, où les utilisateurs pourront troquer des semences (en déposer et/ou en prendre) et échanger leurs savoirs et leurs pratiques autour de la semence et du jardin.

GRAINOTHÈQUE



NOUVEAU SERVICE: CONCILIATION CITOYENNE



GRATUIT - CONFIDENTIEL
Encadrement assuré par un
conciliateur spécialisé

Aucun élément /document de la conciliation ne pourra
être utilisé en justice

CONFLITS DE
VOISINAGE

CONFLITS
LOCATAIRES-
PROPRIETAIRES

CONFLITS AVEC UNE
INSTITUTION PUBLIQUE

SUR RENDEZ-VOUS
Secrétariat du Bourgmestre
(Fabienne Derbaix)
071/54.81.46

INSERTION – EMPLOI – CITOYENNETÉ

400.000 € D'AIDES SOCIALES SUPPLÉMENTAIRES POUR NOTRE CPAS !



Comme vous le savez, la crise que nous traversons touche de manière dramatique notre système sanitaire, économique et social.

Une part importante de nos concitoyens est sévèrement impactée psychologiquement et financièrement.

Aussi les CPAS ont reçu des **subventions supplémentaires importantes** afin de venir en aide au plus grand nombre. Ces aides ne sont pas réservées aux bénéficiaires habituels des CPAS. Ces secours se présentent sous des formes diverses : alimentation, logement, énergie, frais informatiques, transports, vêtements, lunettes, secours financiers... et ne sont attribués que suite à une **enquête sociale approfondie qui estimera l'état de besoin.**

Ces subventions, émanant de l'état fédéral et de la région wallonne, accordées **exceptionnellement aux CPAS** en raison de la crise de la covid-19, seront octroyées entre septembre 2020 et décembre 2021.

Quel que soit votre statut, indépendant ou salarié, bénéficiaire ou non d'allocations sociales, si vous estimez avoir été sévèrement frappé par cette crise et que vous avez des grosses difficultés à subvenir à vos besoins, **n'hésitez pas à contacter le CPAS.**

Pour introduire une demande d'aide, nous vous prions de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : cpas@villedefontaine.be, en expliquant votre cas. Nos assistantes et assistants sociaux vous recontacteront afin **d'analyser votre situation objective** et évalueront l'état de besoin.

Vous pouvez aussi nous contacter au 071/54.98.10.

Je tiens à remercier chaleureusement la directrice générale du CPAS ainsi que tout le personnel, qu'il soit administratif, social ou ouvrier, qui chaque jour fait le maximum pour répondre aux besoins de chacun.

Merci également à l'état d'esprit des conseillers du CPAS, qui permet un travail serein, dans l'intérêt de tous les Fontainois.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour le Conseil de l'Action Sociale,
Michele SICILIANO, Président

Vous désirez prendre soin des autres, avoir un rôle privilégié auprès des malades en assurant le bien-être ?
Vous voulez aider le personnel soignant en milieu hospitalier/maison de repos ?

Ces formations sont pour vous !

- > formation d'assistant en logistique en unité de soins et/ou au service d'urgences
- > formation d'aide-soignant/d'aide familial

Les nouvelles sessions de formation sont organisées en journée, par l'ECEPS Mont-sur-Marchienne, IMPLANTATION FONTAINE-L'EVÊQUE

Intéressé ? Contactez-nous !

 INFOS : 51, RUE DE L'ENSEIGNEMENT
6140 FONTAINE-L'EVÊQUE
071 / 43.07.76 OU 071/52.33.24.





CONSEIL COMMUNAL EN BREF

Modernisation de l'éclairage public

En sa séance du 26 novembre dernier, le Conseil communal a décidé de marquer son accord de principe sur **l'estimation budgétaire 2021** d'un montant de 116.531€ TVAC, établie par **ORES ASSETS** pour le remplacement de **251 points lumineux**.

Le remplacement des luminaires actuels par des **luminaires LED** se fera sur plusieurs années et permettra de réaliser des économies substantielles d'énergie et d'anticiper l'obsolescence des lampes à décharge.

Seront concernés plusieurs éclairages des rues : Hougaerde, ruelle Dardinne, Chemin du Cerisier, de Marchienne, de la Paix, sentier de Depré à Malavisée, Malavisée, de la Pisselotte, Verdaille, Long des Bois, Neuve, Place Wauters, des Prisonniers de Guerre, de la Chaussée, Caebérgs, Havay, Boulevard Allende, Benoît Fauconnier, Place de la Wallonie, Louis Delattre, Place Frère Orban, Joseph Parée, de l'Enseignement, des Culots, du Général de Gaulle, Place de l'Esplanade, de Beaulieusart, Candie, Saint-Christophe, des Trois Sergents, de la Rose, de la Plagne, de la Pensée, des Crocheux, Walravens, Pierre l'Hermite, Demoulin, du Paradis, Paul Pastur, des Alliés, Alexandre Bertaux, de la Grande Marlière, Cauderlier.



Info - Newsletter - Fontaine Infos

Le profil Facebook de la Ville étant saturé, une page facebook « Ville de Fontaine-l'Évêque » est accessible à tous.

Les vidéos du Conseil Communal en mode « confinement » sont disponibles sur cette page.

N'hésitez pas également à vous abonner à notre newsletter depuis notre site internet

www.fontaine-leveque.be



UN ABRI DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE SOUS LE PARC !

Une découverte incroyable a été réalisée par une équipe d'ouvriers communaux lors de l'action « Yes We Plant » du 27 novembre dernier. Alors qu'ils réalisaient des trous à l'aide d'une excavatrice dans le Parc Roi Baudouin, ils ont remarqué la présence d'une mystérieuse galerie sous le parc. La Ville a fait appel au Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Fontaine (CHAF) ainsi qu'à l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWAP) pour tenter d'expliquer la présence de ce souterrain.

À l'intérieur, les équipes ont notamment retrouvé une bouteille de soda et des boîtes de conserve laissant penser que l'endroit était occupé durant la Seconde Guerre Mondiale. Selon l'archéologue Michèle Dosogne, cette galerie présente toutes les caractéristiques propres à un abri de type abri tranchée. Des graffitis d'époque ont été relevés dont certains sont indéchiffrables. La date du 19 août 1944 a été relevée sur une couche de ciment, ce qui ne veut pas spécialement dire qu'il s'agit de la date de construction de cet abri. Dans les années 1930, une politique de défense de la population civile avait été mise en place par le gouvernement belge qui s'inquiétait du risque de bombardements et avait proposé aux communes des financements pour la construction d'abris anti-aérien. Il n'est pas exclu que la Ville de Fontaine-l'Évêque ait donc mis en chantier un abri de ce type à cette occasion. La présence

de galeries en chicanes et l'aménagement de banquettes destinées à accueillir du monde témoignent du fait qu'il s'agit de galeries spécialement aménagées pour abriter la population.

L'une des pistes avancées serait que cet abri aurait pu être aménagé par des soldats américains qui utilisaient la salle des fêtes comme cantine. Les anciens se souviennent de la présence de galeries à proximité dont certaines seraient rattachées à l'ancienne brasserie.





LES RANDONNEURS FONTAINOIS

Le club des Randonneurs Fontainois a été créé le 22 décembre 1974. Les marches s'effectuent tous les 15 jours le dimanche après-midi en 2 groupes de 5 et 10 km avec guides.

Il est indispensable d'avoir de bonnes chaussures antidérapantes, car les marches sont souvent réalisées sur des sentiers, chemins dans les bois ou dans les campagnes à l'allure moyenne de ± 4 km/h.

Toutes ces randonnées sont effectuées dans un rayon de 35 km autour de Fontaine-l'Évêque en hiver quel que soit le temps.

Pas d'obligation ni d'assurance, les inscrits reçoivent chaque mois la date et le lieu des rendez-vous du mois.

Pour le groupe des RF

Daniel : 0474/22.87.40



NOUVELLES RÉCENTES DU CHAF



Après le décès du regretté Roland Poliart, notre président depuis quinze ans, et le contexte particulier du confinement, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Fontaine-l'Évêque a procédé à une réorganisation de son fonctionnement et de ses activités.

Après l'intérim de la présidence exercé par le vice-président, Michel Madoë, l'Assemblée générale de l'association s'est réunie le jeudi 27 août 2020 et a désigné les membres du Conseil d'administration.

Celui-ci a désigné le nouveau président, Christian Daubie, un Fontainois de vieille souche (qui a été jusqu'en octobre dernier président du Centre Culturel de la ville).

Les deux vice-présidents sont Michel Madoë et Jean-Charles Ducène. Le secrétaire est Philippe Madoë, la secrétaire-adjointe Geneviève Pirotte et le trésorier Gérard Destoop. Selon les statuts, le président d'honneur de l'association est Monsieur Michel Siciliano, Echevin du Patrimoine.

N'oublions pas les autres membres :

- les administrateurs Michel Mairiaux (rédacteur en chef de la Revue avec le concours de Jean-Pol Demoulin pour l'impression) et André Libert ;
- les membres effectifs : Jean Meurant (par ailleurs président du CRAL de Lobbes), Marc Polain, Michel Tortolano, Pierre Lardinois (archiviste - webmaster), Francis Rocca (archiviste) et Lucienne Berghmans (archiviste).

Une équipe soudée qui entend poursuivre les objectifs de l'association pour faire connaître l'histoire locale sous tous ses

aspects, le patrimoine des trois communes et ses richesses insoupçonnées, et cela en collaboration avec le pouvoir communal et les divers interlocuteurs socio-culturels de notre cité.

Nous reviendrons prochainement sur les préoccupations et les projets que le Conseil d'administration souhaite développer. Retenons déjà la situation du Musée du Clou qui a été visité en octobre par une délégation du CHAF avec les représentants de la ville et qui mériterait une solution urgente, vu son état, d'autant que Fontaine-l'Évêque peut revendiquer le titre de capitale de la Clouterie dans notre pays.

Nous participerons comme les années précédentes à l'organisation des Journées du Patrimoine (11 et 12 septembre) avec le Centre Culturel sur le thème : « Femmes et Patrimoine ». Et nous sommes ouverts à toutes les suggestions et propositions

que les citoyennes et citoyens de l'entité voudront bien nous soumettre.

Notre revue a fait peau neuve cette année, avec le concours de Jean-Pol Demoulin que nous remercions vivement pour sa collaboration soutenue dans la conception graphique et l'impression. Nous vous invitons à vous y abonner.

INFORMATIONS :

Christian Daubie : 0478/54.14.06

Philippe Madoë : 0478/56.41.24

<https://chaf6140.wordpress.com/>

Terminons par le souvenir de notre président décédé le 12 mars 2020. Nous espérons, selon l'évolution de la pandémie, le rappeler au cours d'une séance commémorative lors du premier anniversaire de cette date (donc en mars de cette année).

Christian DAUBIE, président du CHAF



LE R.O.I DE LA BD, À LA MAISON DE JEUNES !

Aujourd'hui, la MJ souhaite mettre à l'honneur un de ses nombreux projets qu'elle a réalisé grâce aux jeunes, intitulé « **Le R.O.I. de la BD** ». Il s'agit du règlement d'ordre intérieur mis sous la forme de bande dessinée, par les jeunes ! En effet, cette initiative avait pour but de rendre accessible et ludique le *règlement d'ordre intérieur* de l'institution car un R.O.I. est souvent perçu comme quelque chose de directif, barbant et inintéressant par les jeunes (et les moins jeunes, d'ailleurs). Malgré son côté ennuyant, la présence d'une charte dans un espace de vie a toute son importance ; elle permet, notamment, de/d' :

- ouvrir la discussion ;
- travailler dans un esprit de collaboration ;
- donner son avis ;
- susciter la réflexion ;
- répondre à des besoins ;
- définir des règles communes ;
- partager des valeurs ;
- réguler le vivre ensemble ;
- construire un climat d'établissement positif ;
- diminuer les tensions, la violence ;
- favoriser les apprentissages ;
- ...

L'équipe d'animation a alors questionné les jeunes sur ce qui pouvait le rendre accessible, visible et a cherché, avec eux, un support qui le rendrait agréable à la lecture. Les réponses obtenues ont été dans

le même sens : le public avait envie de couleurs, d'images, de facilité, de grandes écritures et d'un chouette langage... Ils se sont mis d'accord sur le choix de la BD pour reprendre cette volonté commune d'expression artistique !

Ce projet a duré pratiquement toute l'année 2020, étalé sur 27 mercredis après-midi où les jeunes ont trouvé les articles du règlement qui leur semblaient primordiaux, essentiels à faire valoir aux yeux des membres ; ils ont également trouvé des dessins qui pouvaient « exemplariser » ces règles et les ont créés.

Tout au long de ce projet, l'équipe de la MJ a fait appel à un dessinateur spécialisé dans la BD, Samuel DELPORTE. Celui-ci a pu épauler les jeunes dans leur création, le choix des couleurs, la mise en pratique d'une perspective, les émotions d'un personnage, la définition de technique, etc. Ce professionnel, devenu l'animateur des jeunes, les a conseillés tout au long du processus créatif, ce qu'ils ont fortement apprécié ! En effet, les mercredis étaient devenus des moments conviviaux avec un noyau de 16 jeunes, présents régulièrement ; une dynamique de groupe s'est vite installée et chacun était heureux de voir le projet avancer.

La période Covid a interrompu les moments de loisirs du mercredi. Mais elle n'a pas arrêté l'envie des jeunes de revenir à la MJ pour terminer la BD : le groupe s'est montré très motivé à l'idée de reprendre leur esquisse.

Finalement, cette BD comporte 316 dessins pour un ensemble de 60 pages. On y découvre des décors comme l'Athénée Royal de Fontaine-l'Évêque ou encore le

Château Bivort, mais surtout, le bâtiment de la Maison de Jeunes dans tous ses recoins. Grâce à cette nouvelle BD, les jeunes vous ouvrent les portes de la MJ pour une balade dans ses locaux et rappellent les règles à suivre, avec de l'humour, des dessins colorés et du fun.

Depuis janvier 2021, il est donc possible de consulter ce R.O.I. accessible à tout visiteur, membre, jeune ou moins jeune, au siège de la MJ. Nous sommes heureux de vous le faire découvrir.

Ce projet a permis aux jeunes de se lancer dans une mouvance citoyenne et de leur rappeler, de manière ludique, qu'ils sont acteurs et responsables du bon déroulement des règles de vie propres à chacun (le respect des gens et des choses, la sécurité, la consommation des ressources, le cadre légal, etc).

N'oubliez pas qu'un R.O.I. (ou une charte) est un outil pédagogique qui permet de rendre le jeune actif dans la gestion des structures à court, moyen ou long terme. Il peut être utilisé et façonné aussi bien dans le cercle familial / amical / scolaire / sportif que professionnel. Une volonté d'aller au-delà du civisme et du vivre ensemble pour se diriger vers la création d'un projet commun entre les jeunes et vous.

Si toi aussi tu es intéressé(e) de participer, à ta manière, à l'un de nos nombreux projets, prends contact avec nous ; il y a assez de choix pour contenter tous les profils jeunes de l'entité. A bientôt !

La MJ



Infos et renseignement :

071/52.60.21 - 0477/82.31.54

65, rue Chaussée - 6141 Forchies-la-Marche

www.mjcasedepart.be

info@mjcasedepart.be



4. L'ACCUEIL, ART. 12. L'ACCUEIL DE LA MJ EST ACCESSIBLE LIBREMENT À TOUS JEUNES AGÉS ENTRE 12 ET 26 ANS SELON UN HORAIRE FIXE (HEURES DÉTERMINÉES PAR L'HORAIRE D'OUVERTURE AFFICHÉ). LES JEUNES DE MOINS DE 12 ANS PEUVENT AVOIR ACCÈS À L'ACCUEIL MAIS SOUS L'ENCADREMENT D'UN ADULTE RESPONSABLE ET NON L'ÉQUIPE D'ANIMATION EN PLACE. »





MICHEL MAIRIAUX PRÉSENTE

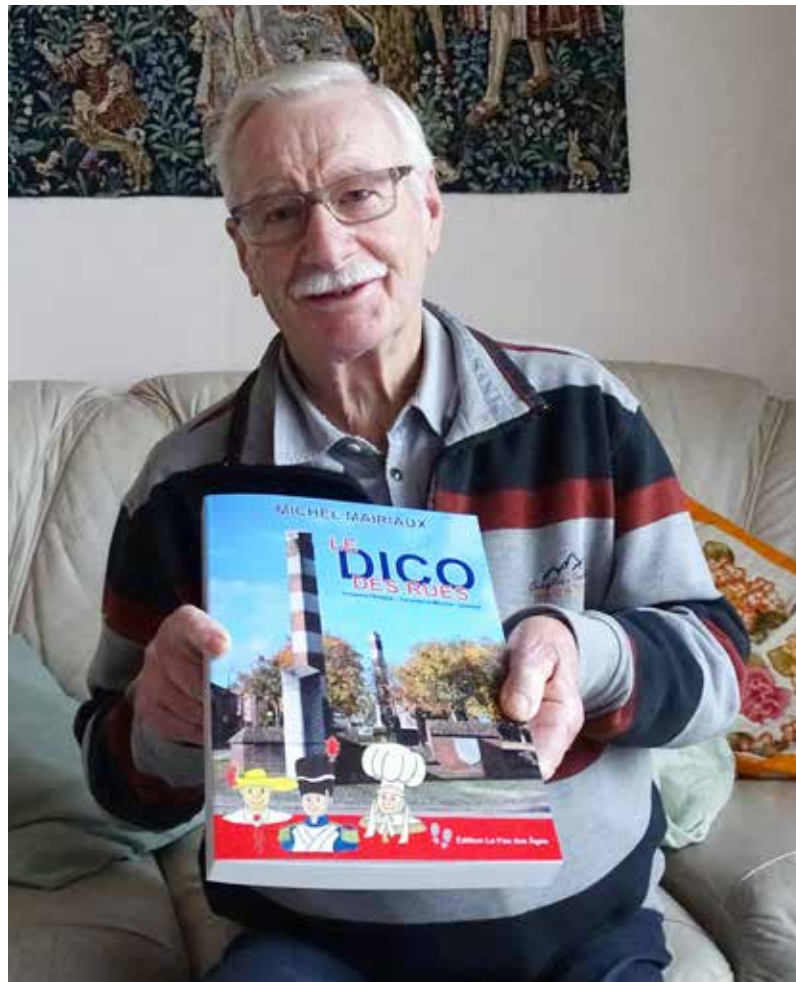
« LE DICO DES RUES »

Quelques mots sur l'auteur

Michel Mairiaux est né en 1938 à Jeumont et passe toute sa jeunesse à Erquelines. Il opte pour la nationalité belge et devient instituteur.

Il fréquente les cabarets littéraires et rencontre notamment quelques grandes figures locales comme Maurice Carême, Paul Chavée, Roger Foulon, etc. Sous le pseudonyme de Paul-Louis Tessalit, il publie divers ouvrages pour les enfants. Il se consacre ensuite à de nombreuses recherches sur l'entité de Fontaine-l'Évêque et publie différents ouvrages et fascicules : *Nicolas de Fontaine*, *Les Montigny*, *La Halle aux livres*, *La ferme de la Forêt*, etc.

Il reçoit en 1955 la Médaille de bronze des Arts, Sciences et Lettres de Paris et est fait Chevalier de l'Ordre de la Croix Belge en 1960. Citoyen Émérite de la Ville de Fontaine-l'Évêque depuis 1987, il a également remporté la Médaille du Patrimoine de la Ville de Charleroi en 2000.



Après des années de recherches, d'investigations et de contacts divers, le Citoyen Émérite de la Ville de Fontaine-l'Évêque Michel Mairiaux publie son livre « Le Dico des rues » de Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche et Leernes. Un magnifique recueil de 428 pages chargées d'histoire locale, de culture et de folklore en édition limitée à acquérir sans plus tarder dans vos points de ventes locaux.

M. Mairiaux, pouvez-vous expliquer l'origine de ce livre ?

On a travaillé au moins 7 ans pour faire ce livre. Je suis passionné par l'histoire locale depuis toujours. Attaquer sujet par sujet, c'est possible mais cela demande beaucoup plus d'approfondissement et d'argent. Je m'étais dit que j'écrirais un jour tout ce que je connais de manière globale. C'est ainsi qu'est venue l'idée du système des rues.

Il fallait avoir les contacts, rue par rue, avec les riverains. Principalement les personnes plus âgées et celles qui se font remarquer par leur activité de citoyen dans différents domaines (sportif, artistique, littéraire, etc).

Comment avez-vous procédé pour ce travail ?

J'ai bien entendu consulté beaucoup d'éléments de ma documentation. Je me suis rendu sur place pour bien comprendre les rues. Je situe la rue, je cherche son étymologie. Si c'est un nom de personne, j'indique sa biographie. Je m'intéresse aussi à l'hydrographie et j'aborde les faits historiques de la rue. Je décris aussi l'histoire de tous les bâtiments anciens. Un ami venait régulièrement me donner un coup de main pour la mise en page. Il y a des personnages qui existent toujours et des figures qui méritent qu'on se souvienne d'elles.

Vous arrive-t-il encore d'apprendre des choses ?

Continuellement ! Je suis conscient que des personnes vont me contacter pour me dire que j'ai oublié telle ou telle chose. C'est inévitable dans un travail pareil !

Vous aviez déjà réalisé plusieurs ouvrages sur Fontaine-l'Évêque.

Oui, j'avais réalisé notamment le livre « Fontaine-l'Évêque, ville de Wallonie » qui est plus historique. Ici, c'est un travail unique.

Une anecdote sur un nom de rue ?

Par exemple, la rue Benoît Fauconier. Beaucoup l'écrivent avec 2 « N » alors qu'il n'y en a qu'un sur son acte de naissance.

Th.L.

Vous vous démarquez dans une discipline particulière (sportive, artistique, etc.) et vous souhaitez nous en faire part ?

Vous avez une passion originale et vous souhaitez nous en parler ?

Cette rubrique est faite pour vous !

Envoyez-nous quelques lignes de présentation à l'adresse thomas.leodet@villedefontaine.be et nous prendrons contact avec vous.

Nous ne publions pas les annonces commerciales ni les plaintes.



COMMERCES Enquête citoyenne

Sous l'impulsion du Collège communal, notre Ville met un point d'honneur à renforcer la dynamique de soutien à l'économie locale et durable ces prochaines années. À ce titre, nous venons de commander une étude globale, un Schéma de développement commercial, et nous prévoyons l'adoption de mesures-clés en matière d'attractivité économique et de revitalisation urbaine.

Aujourd'hui, nous lançons une enquête afin de mieux connaître vos habitudes d'achats et vos attentes pour le commerce du centre-ville.

L'objectif est de mettre en place des actions concrètes pour rendre le centre-ville plus attractif, en lien avec les enjeux de mobilité et d'économie circulaire.

En tant que citoyen, votre opinion est essentielle. Elle nous aidera à définir les meilleures stratégies à adopter pour dynamiser le centre-ville.

5 minutes pour répondre à quelques questions et tenter de gagner différents lots (sacs shopping, sacs de sport, parures de bic, parapluies, ...).

Merci d'avance pour votre contribution.

L'Échevine du Commerce, Sophie MENGONI

Remplir le formulaire en ligne :

- Sur le site internet de la ville
- Sur la page facebook de la ville
- Via le lien <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdByw46dthrPMVJPWju4OJKRH4AKIoInEi2VyENeHig1eb5wA/viewform>

Pour les personnes qui le désirent, le questionnaire est également disponible en format papier.

Prenez contact avec le service économique :

Château Bivort – Rue du Château 1 – 071/54.81.69 – 071/54.81.84
economique@villedefontaine.be

VILLE
DE
FONTAINE L'ÈVEQUE



DEMANDE DE REDUCTION SUR L'IMPOT
D'ENLEVEMENT DES IMMONDICES
DECLARATION PREALABLE A L'IMPOSITION
POUR L'ANNEE 2021

RECETTE COMMUNALE

SERVICE TAXES

Tél : 071/54.81.68

Fax : 071/54.41.00

E-mail :

christopher.roger@villedefontaine.be

Administration communale

Cellule des taxes

Château Bivort

6140 FONTAINE-L'ÈVEQUE

**A RENVoyer AU PLUS TARD LE 15 AVRIL 2021. PASSE
CE DELAI LA REDUCTION NE SERA PLUS ACCORDEE !!!**

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____ Né(e) le _____

Habitant rue _____ N° _____ Bte _____

A (code postal) _____ (commune) _____

**ATTENTION LA REDUCTION SERA ACCORDEE UNIQUEMENT SI C'EST LE CHEF DE
MENAGE QUI EST UNE PERSONNE HANDICAPEE, AU CHOMAGE OU BIM.**

Je suis une personne handicapée et mon ménage bénéficie d'un revenu annuel ne dépassant pas 15.550,96 € pour un ménage ou 11.506,89 € pour un isolé. **(fournir la copie de l'avertissement extrait de rôle de 2020 provenant de l'administration des contributions directes)**

Je suis chômeur complet et mon ménage bénéficie d'un revenu annuel ne dépassant pas 15.550,96 € pour un ménage ou 11.506,89 € pour un isolé. **(fournir la copie de l'avertissement extrait de rôle de 2020 provenant de l'administration des contributions directes)**

Je suis B.I.M. au 01 janvier 2021. **(fournir une attestation de la mutuelle reprenant la situation au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition de la personne qui bénéficie du statut B.I.M.)**

Formulaire à renvoyer dûment complété à l'Administration communale
Château Bivort (Cellule taxes)
6140 FONTAINE-L'ÈVEQUE

Certifié exact à _____, le _____

Le déclarant,
Signature, nom + prénom



BUDGET 2021

Le budget ordinaire 2021 de la ville de Fontaine-l'Évêque, voté en séance du Conseil communal du 28 décembre dernier avec 19 voix pour (PS et MD) et 3 abstentions (UB), présente un résultat positif à l'exercice propre de 100.900 euros et de 2.091.083 euros au global.

Pour donner un ordre de grandeur, le budget annuel de la ville correspond à un montant avoisinant les 23,5 millions d'euros en dépenses.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses en **personnel** augmentent de 5% (soit 511.429 €) par rapport au budget initial 2020.

Cette augmentation importante s'explique par la prévision de nouveaux engagements (*conseiller en énergie, juriste, agent technique en chef*), la prévision des futures nominations ainsi que les évolutions de carrières. A noter qu'il n'y a pas d'index prévu pour l'exercice 2021.

On notera particulièrement la cotisation de responsabilisation liée aux pensions et établie sur base des prévisions transmises par l'ORPSS soit 403.160 € en 2021, pour atteindre 895.480 € en 2025. **C'est un très gros problème pour l'ensemble des villes et communes, de même que pour les intercommunales.** Nous avons établi une projection visant à tendre vers 5 nominations par exercice (*statutarisation d'agents communaux*) afin de diminuer l'impact de ces cotisations.

En ce qui concerne les dépenses de **fonctionnement**, on notera une augmentation de 13% (soit 434.545€) par rapport au budget initial 2020. Cette augmentation importante s'explique principalement par :

- l'inscription de 30.000€ pour les entretiens des bâtiments communaux pour les travaux de mise en peinture et pour l'électricité;

- la majoration de 31.000€ pour les prestations de déssouchages et d'abattages et l'inscription de 70.000€ pour l'entretien des espaces verts;
- l'inscription de 35.000€ pour le curage des fossés;
- l'inscription de 15.000€ pour les entretiens du charroi communal.

Il y a également la prévision de nouveaux projets, dont 39.000€ pour l'adhésion à un service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments privés (pour les deux exercices suivants, la prévision sera revue à +/- 16.000€) et 12.000€ pour les prestations administratives relatives à l'élaboration et à la distribution de chèques commerçants aux citoyens suite à la Covid (cette dépense est financée par la provision constituée en MB2 2020). Enfin, une prévision de 50.000€ est inscrite pour pourvoir aux éventuelles dépenses de fonctionnement liées à la Covid. Cette dépense est également financée par la provision de 500.000€ constituée lors de la modification budgétaire N°2 de 2020.

Notons le maintien des subventions aux différentes associations et groupements de l'entité (*les plus petits subsides ont été augmentés en 2020*) et profitons de l'occasion pour rappeler que les demandes de subsides seront à rentrer pour le 30/06/2021 au plus tard pour être recevables.

La dotation communale aux fabriques d'église et à la maison de la laïcité sont conservées.

Les dépenses de **transfert** sont en augmentation de 1% (soit 80.526€) par rapport au budget initial 2020.

- dotation à la Zone de Police : 2.289.268 €
- dotation au CPAS : 3.066.131 €
- dotation à la zone incendie : 678.073 soit une diminution importante qui s'explique par la reprise en partie du financement de la zone de secours par la Province.

La **dette** diminue de 2% (soit 55.029€) par rapport au budget initial 2020. C'est une bonne nouvelle; ces prévisions sont établies sur base des relevés des emprunts contractés auprès des organismes financiers Belfius, ING et BNP.

Recettes ordinaires

Les recettes de prestations diminuent de 7% (soit 57.476 €) par rapport au budget initial 2020.

En effet, on constate une diminution des redevances électricité sur base des prévisions communiquées par Ores ainsi qu'une diminution de 30.000€ car il n'y aura pas de coupe de bois en 2021 (*un an sur deux*) et une diminution de +/- 18.000 € suite à la Covid, les classes de neiges étant annulées en 2021.

La prévision du précompte immobilier augmente de 4% (*on construit beaucoup dans l'entité*) mais on constate une diminution pour les recettes suivantes :

- Fonds des communes : - 0,15% soit 11.079 €;
 - impôt des personnes physiques : - 1,40% soit 62.170 €.
- A noter que le pouvoir fédéral précise que l'impact de la Covid se fera principalement sentir en octobre 2021 et sera certainement plus important en 2022.

Les recettes concernant la dotation du Fonds des communes, l'impôt des personnes physiques (IPP) et les additionnels au précompte immobilier ont été inscrites en fonction des prévisions transmises par les diverses administrations concernées. Reste à voir courant 2021 si les montants annoncés seront entièrement perçus. L'expérience démontre l'imprévisibilité d'une partie de ces montants.

En ce qui concerne les **prélèvements**, il est important de souligner l'utilisation de la provision constituée lors de la deuxième modification budgétaire 2020 (500.000 €) pour pourvoir aux **impacts de la Covid et permettre une dynamique de relance. En effet, on prévoit une utilisation de 417.759 € au budget initial 2021 afin de pourvoir aux dépenses suivantes :**

- la distribution de chèques aux citoyens pour un montant global de 212.000 € ; une communication ultérieure sera spécifique à ce sujet et plus globalement au «plan de relance».
- l'exonération pour toute l'année 2021 de la taxe sur les débits de boissons (3.450 €) ;



- **l'exonération de la taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés (20.000 €) ;**
- **certaines dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (50.000 €) ;**
- **la prolongation de 4,5 CDD d'ouvriers suite à la pandémie (132.309 €).**

À noter qu'il n'y aura aucune nouvelle taxe et que les montants forfaitaires sur la gestion des déchets (taxe poubelle) ne seront pas augmentés, le coût vérité étant parfaitement respecté par la commune.

Dépenses extraordinaires

Elles augmentent de 8% (soit 796.599 €) par rapport au budget initial 2020.

Cette majoration s'explique d'une part par le report de plusieurs projets inscrits à l'exercice précédent (*impossibilité d'attribuer le marché avant le 31/12/2020*), d'autre part, par de nouveaux projets conséquents inscrits au présent budget, tels que :

- Honoraires pour la création d'une nouvelle Cité Administrative : 300.000 €
- Honoraires pour l'Espace Hub Créatif (anciennement salle des Fêtes): 200.000 €
- Entretien ordinaire de voirie 2021 : 800.000 €

La dette augmente par l'inscription du remboursement des parts SPGE à Igretec pour la rue Oscar Carlier. La part est remboursable sur une période de 20 ans, soit une mensualité annuelle de 6.949 €.

Les dépenses de transfert diminuent de 4% (soit 140.476 €) par rapport au budget initial 2020. Cette diminution s'explique principalement par les deux éléments suivants :

- Le non report du projet inscrit en 2020 relatif aux travaux de restauration de l'ensemble de la toiture du Château «Bivort», lequel était subventionné à concurrence de 450.000€. Il est prévu d'inscrire ce projet en MB1 2021 ou au budget 2022 suivant l'évolution du dossier.
- La diminution de la subvention pour le projet relatif à la réalisation d'un terrain de Football à Fontaine. En 2020, on avait prévu une subvention de 337.500€, alors qu'en 2021 on revoit la prévision à 225.000€ car le taux de subsidie d'Infrasport passerait à 50% au lieu de 75%.

Il nous semble utile pour conclure de lister les divers investissements prévus pour cette année 2021 :

- Création d'une Cité administrative : honoraires : 300.000 €
- Aménagement d'unités d'épuration sur le site Bivort : 100.000 €
- Achat et installation d'écrans de communication : 40.000 €
- Administration générale sise Château Bivort : remplacement de la chaudière : 155.000 €
- Acquisition d'un car : 300.000 €
- Point 9 (ancien Mika Shoe): aménagement de l'intérieur du bâtiment : 100.000 €
- Salle Matagne : Maintenance extraordinaire du bâtiment : 200.000 €
- Salle de Wespes : maintenance extraordinaire du bâtiment : 15.000 €
- Espace Hub Créatif : honoraires : 200.000 €
- Maintenance de la toiture du service Travaux : désignation d'un auteur de projet : 60.000 €
- Acquisition de caméras de surveillance pour les différents sites de l'entité : 80.000 €
- Projet Wallonie Cyclable (WACY): honoraires : 52.450 €
- Projet Pollec : investissements dans le cadre du plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC): 45.000 €
- Amélioration et réfection de voirie dans le cadre du plan d'investissement 2019-2021 (FRIC): 1.800.000 €
- Entretien ordinaire de voirie 2021 : 800.000 €
- Mobilité : aménagements temporaires : 30.000 €
- Achat de mobiliers urbains divers : 58.000 €
- Service des Travaux : achat de véhicules : 100.000 €
- Remplacement de luminaires : 120.000 €
- Maintenance des sanitaires des écoles : 170.000 €
- Ecole La Pierre aux Fontaines : maintenance de la cour : 50.000 €
- Maintenance des cuisines des écoles : 50.000 €
- Maintenance de la toiture de la maison des jeunes : 35.000 €

- Réalisation d'un second terrain de football à Fontaine-l'Évêque : 450.000 €
- Création de deux terrains multisports, l'un à Fontaine, l'autre à Forchies : 300.000 €
- Bibliothèque : aménagement d'un escalier de secours et compartimentage RF : 50.000 €
- Espace agora sis rue Léon Fayt à Leernes : aménagement : 33.000 €
- Installation d'un espace détente pour les seniors : 50.000 €
- Remboursement SPGE rue Oscar Carlier : 138.997 €
- Mise en conformité des cimetières : 245.000 €
- Plan Marshall 2. Vert – Site Saint-Vaast : honoraires et travaux : 3.000.000 €

Bien entendu, pour tous ces investissements, la commune tâche d'obtenir des subventions chaque fois que possible afin de réduire l'utilisation de fonds propres ou d'éviter de recourir à l'emprunt.

Ce budget 2021 intègre nombre de changements : externalisation de prestations, informatisation, renforcement des services, nominations, environ 10 millions d'investissements, ... C'est un budget ambitieux mais rigoureux qui tente d'apporter des réponses aux défis que la commune doit gérer...

Pour conclure, c'est un budget en boni à l'exercice propre, sans nouvelle taxe, qui reste réaliste, équilibré et responsable.

Philippe D'HOLLANDER,
Échevin des Finances

SUBSIDES

- La Ville de Fontaine-l'Évêque a été retenue par le Service Public de Wallonie pour recevoir un **subsidie de 25.000 euros** dans le cadre de l'appel à projets « **Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique** ».
- La Ville de Fontaine-l'Évêque a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de la Région Wallonne visant à **améliorer l'agencement des espaces publics** et recevra **4.140,98 euros** dans ce cadre.
- **ORES** a marqué son intention de soutenir les travaux du Gazomètre.

Nous vous donnons rendez-vous

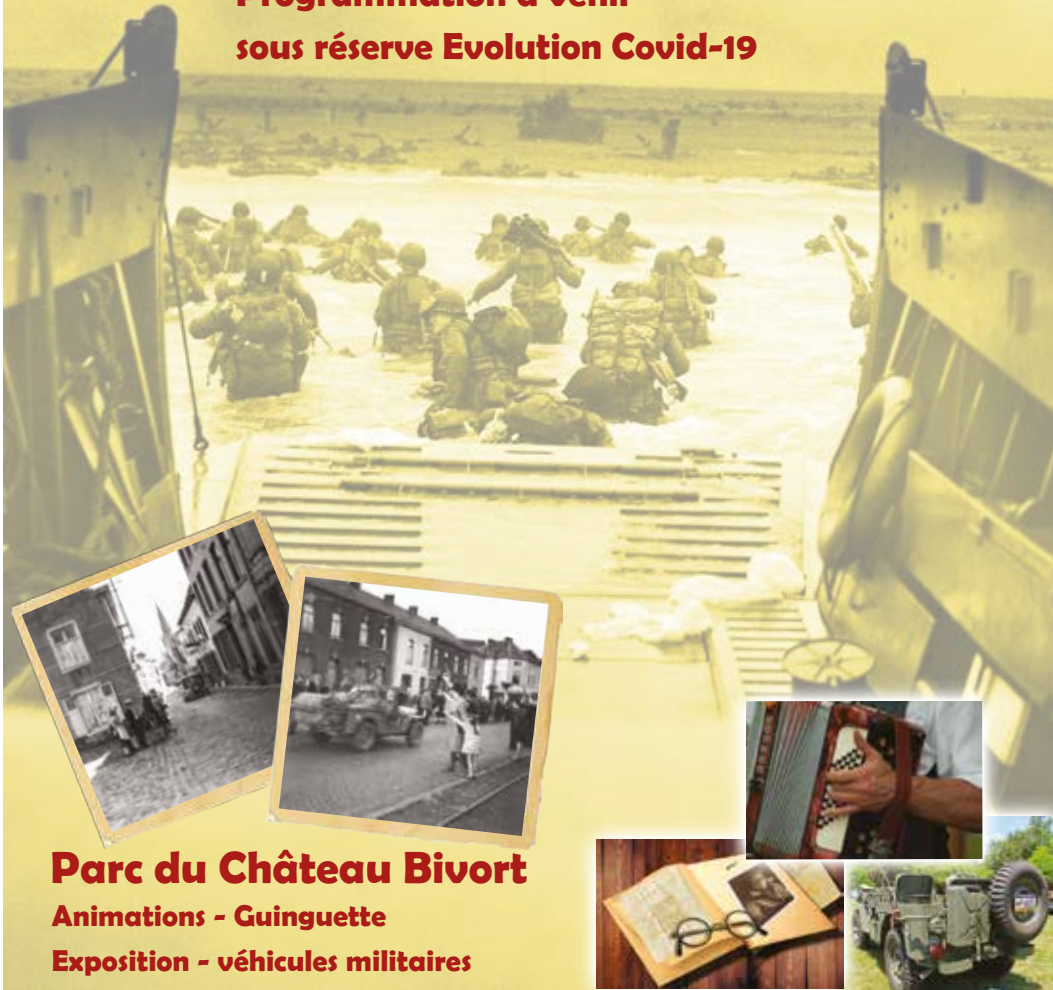
Le 8 MAI 2021 Date sous réserve

pour commémorer

Les 75 ans de la Victoire

Report de 2020

**Programmation à venir
sous réserve Evolution Covid-19**



Parc du Château Bivort

Animations - Guinguette

Exposition - véhicules militaires

FONTAINE-L'ÉVÊQUE

- FÊTE DU -

PRINTEMPS

Distribution de bulbes, graines, ...

✿
Animations

✿
Conseils & Partage

**A L'ESPACE NICOLAS
(CENTRE-VILLE)**



LE 20 MARS 2021

**SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION SANITAIRE COVID-19**